



# Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique



Réf.: SCBD/ITS/EB/MC/64384

16 juillet 2008

## NOTIFICATION

### **Atelier régional de renforcement des capacités pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, l'union des Comores, et Djibouti sur les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité et sur l'intégration de la biodiversité dans les politiques transversales**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'un atelier régional de renforcement des capacités destiné aux pays de l'Afrique de l'Ouest, l'union des Comores, et Djibouti sur les Stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), et sur l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles et intersectorielles engagées aux échelons national et régional, se tiendra à **Ouagadougou (Burkina Faso) du 29 septembre au 3 octobre 2008, inclus.**

Cet atelier est organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en collaboration avec le gouvernement du Burkina Faso. Il fait partie d'une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux organisés au cours de l'année 2008 en réponse au paragraphe 6 de la décision VIII/8 dans lequel la Conférence des Parties recommande l'organisation de tels ateliers pour qu'une discussion s'engage entre les pays d'une même région sur les expériences nationales en matière de mise en œuvre des SPANB, et sur l'intégration des enjeux liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques et stratégies sectorielles et intersectorielles. L'importance de ces ateliers a été réitérée au cours de la seconde réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de la mise en œuvre de la Convention (WGRI 2) qui s'est tenue du 9 au 13 juillet 2007 à Paris, et par la décision IX/8 (paragraphe 17) adoptée par la neuvième Conférence des Parties qui s'est tenue en mai 2008 à Bonn.

L'objectif de ces ateliers est de renforcer les capacités nationales pour l'élaboration, la mise en œuvre, la révision et la mise à jour des SPANB. Ils ont aussi pour finalité une meilleure intégration des enjeux liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les secteurs concernés grâce à l'échange d'expériences et la formation aux différents outils et mécanismes pertinents. Enfin, ils donneront l'opportunité aux pays Parties d'identifier les manières et les moyens pour surpasser les défis liés à la mise en œuvre des SPANB et renseigneront également la revue en cours sur la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique de la Convention. Vous trouverez plus d'information sur ces ateliers sur le site web de la Convention à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/nbsap/workshops.shtml>.

Destinataires: Points Focaux Nationaux des pays de l'Afrique de l'Ouest,  
L'union des Comores, et Djibouti



ONE NATURE - ONE WORLD - OUR FUTURE  
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008



Programme des Nations Unies  
pour l'Environnement

413, rue Saint-Jacques Ouest, Suite 800  
Montréal, QC H2Y 1N9, Canada

Tél : +1 514 288 2220  
Fax : +1 514 288 6588

<http://www.cbd.int>  
secretariat@cbd.int

Par conséquent, j'ai le plaisir de vous inviter à nous faire parvenir, **avant le 15 août 2008**, le nom et coordonnées du représentant de votre gouvernement qui participera à cet atelier ainsi qu'une proposition pour une seconde personne qui pourra être invitée en fonction des crédits disponibles. Veuillez noter que cet atelier se tiendra en français et disposera d'une traduction pour les pays anglophones participants.

Lors de l'étude des nominations, il est demandé aux Parties de noter que le représentant du gouvernement concerné devra être celui en charge de la mise en œuvre de la Stratégie et des plans d'actions pour la biodiversité au niveau national. Cette personne devra être en mesure de préparer et de présenter un rapport sur le développement, l'état d'avancement et la mise à jour de cette stratégie ainsi que sur l'intégration des enjeux liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques sectorielles et intersectorielles de son pays (en utilisant, par exemple, les lignes directrices annexées à la décision VIII/8). A l'issue de l'atelier, cette personne devra également être capable de mettre concrètement en pratique les éléments qui lui seront apportés au cours de cette formation et d'appuyer durablement la mise en œuvre de la Stratégie au niveau national. La seconde personne proposée pourra quant à elle, être issue d'un ministère sectoriel autre que celui de l'environnement, d'une institution nationale ou d'une organisation non gouvernementale ou du secteur privé et être en mesure d'apporter une expérience significative sur l'intégration de la biodiversité dans un ou plusieurs secteurs de développement du pays concerné.

La nomination du représentant de votre gouvernement et celui de la seconde personne proposée devra parvenir par une lettre officielle à l'attention de M. le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique soit par fax au +1 (514) 288-6588, soit scannée et attachée à un courriel adressé à : [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int).

Dans cette attente et en vous remerciant par avance pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaïf  
Secrétaire exécutif